

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PERCÉ  
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 645-2025**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 645-2025 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLU(ES)S MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PERCÉ**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2025, le conseil municipal a adopté le règlement 645-2025 - Règlement numéro 645-2025 portant sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élu(es)s municipaux de la Ville de Percé.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Ville, situé au 132 route 132 O, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Donné à Percé, ce quinzième jour du mois de janvier deux mille vingt-six.



---

Claude Panneton  
Directeur général par intérim et greffier par intérim

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Claude Panneton, Directeur général par intérim et greffier par intérim de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 15 janvier 2026, entre 13 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 janvier 2026.



---

Claude Panneton  
Directeur général par intérim et greffier par intérim